

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant.

M. Diefenbaker: J'attends une réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il faire le sourd?

Des voix: Oh, oh!

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant n'a rien ajouté à ce qu'on a déjà dit plusieurs fois devant le comité permanent et la Chambre.

M. Diefenbaker: Pourquoi lui reprocher ce qu'il a dit, si c'est la vérité?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, la plupart des déclarations de l'amiral Boyle sont l'objet de débats et de discussions approfondis à la Chambre et au comité permanent depuis plusieurs semaines.

* * *

LES TRANSPORTS

LA SANCTION PAR LE MINISTRE DU TRAVAIL DE LA CONDUITE DES ANCIENS COMMISSAIRES DU PORT DE HAMILTON, MM. LANZA ET HICKEY—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant, et se rapporte à un incident dont, je crois, le premier ministre a été le témoin, je veux parler de la sanction donnée récemment par le ministre du Travail à la conduite d'anciens membres de la Commission du port de Hamilton, MM. Lanza et Hickey. Le ministre des Transports refuse actuellement, sans doute à juste titre, de répondre à toute question, même relative aux faits, sur le scandale des contrats de dragage, dont la justice est saisie. Le premier ministre suppléant a-t-il l'intention de prier le ministre du Travail de s'abstenir de toute allusion à la moralité des anciens membres de la Commission, comme il l'a fait devant au moins un juré, jusqu'à ce qu'il comparaisse devant les tribunaux où il pourra subir le contre-interrogatoire que ce genre d'assertions mérite?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion de m'entretenir avec le ministre du Travail de la nouvelle parue dans la presse, et je ne suis pas absolument certain que le cas de ces personnes soit devant les tribunaux.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant ne convient-il pas qu'un ministre de la Couronne commet une maladresse à la fois politique et juridique, lorsqu'il se permet des remarques de ce genre sur des individus dont les activités font l'objet d'un examen des tribunaux?

M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur, je ne le pense pas nécessairement, car ce serait limiter la liberté de parole. Après tout, il se peut que ces gens soient absolument innocents, et je suis certain que mon honorable ami serait contre des limitations inutiles.

LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—LES PROTESTATIONS AUPRÈS DES ÉTATS-UNIS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Environnement, puis-je poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le ministre de l'Environnement a vigoureusement protesté contre le projet de dérivation de la Garrison au Dakota du Nord pendant la fin de semaine, le ministre voudrait-il nous dire si cette protestation a été effectivement transmise au gouvernement américain par les voix officielles?

● (1440)

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur. Comme ne l'ignore pas l'honorable parlementaire, nous avons demandé à diverses reprises, par la voie diplomatique des renseignements sur la dérivation Garrison. Après la note diplomatique par laquelle nous demandions des renseignements, nous avons, dans une note nouvelle exprimé notre opposition à la réalisation du projet, et exposé notre crainte que son achèvement ou sa poursuite ne violent les dispositions du traité des eaux limitrophes. Les États-Unis se sont engagés, bien sûr, à ce que les travaux respectent en tous points les obligations du traité, et nous ont donné l'assurance que toutes ces obligations seraient honorées. Le député sait peut-être aussi que nous examinons de concert avec les autorités américaines la possibilité de présenter une requête commune à la Commission conjointe internationale. La mise au point d'un texte fait encore l'objet de discussions. La Commission ne serait saisie de la requête que s'il était d'avance convenu qu'il y a lieu de modifier le projet. Voilà où en est actuellement la question.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Est-ce que, dans l'intervalle, le gouvernement des États-Unis a donné l'assurance que les travaux vont être interrompus, afin d'éviter les effets polluants que la dérivation pourrait avoir sur une partie du Manitoba?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, les États-Unis nous ont donné l'assurance qu'il ne serait pas entrepris de travaux préjudiciables aux eaux de la Souris et autres cours d'eau du Manitoba. Tel est l'engagement pris par les États-Unis.

LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DEMANDE DE MORATOIRE ADRESSÉE AUX ÉTATS-UNIS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Le gouvernement ayant en sa possession le texte d'une lettre par laquelle le comité de la conservation et des ressources naturelles informe M. Kissinger qu'il y aura indéniablement violation du traité de 1909, le ministre veut-il demander aux États-Unis de décréter un moratoire général, d'ici à ce que l'affaire soit entièrement tirée au clair? Même si les eaux en cause sont ramenées aux États-Unis par une déviation, elles pollueront quand même les eaux manitobaines. Il faut arrêter la réalisation de ce projet.